

Noidans-lès-Vesoul, le 24/06/2026

Objet : échancier de prélèvements 2026-2027.

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous l'échancier de prélèvements de septembre 2026 à août 2027. Les prélèvements automatiques interviendront en début de mois.

Pôle Éducation Citoyenneté

Karine DAVOT

Déléguée Générale

✉ kdavot@fol70.org

Eliott DURAND

Responsable Pôle

Éducation Citoyenneté

☎ 03.84.75.04.70

✉ edurand@fol70.org

Facture mensuelle	Date de prélèvement
Septembre 2026	08/10/2026
Octobre 2026	09/11/2026
Novembre 2026	08/12/2026
Décembre 2026	07/01/2027
Janvier 2027	08/02/2027
Février 2027	08/03/2027
Mars 2027	07/04/2027
Avril 2027	07/05/2027
Mai 2027	08/06/2027
Juin 2027	07/07/2027
Juillet 2027	06/08/2027
Août 2027	07/09/2027

En cas de rejet ou d'échec du prélèvement à la date prévue (provision insuffisante, coordonnées bancaires erronées ou tout autre motif), une seconde présentation du prélèvement sera automatiquement effectuée aux alentours du 20 du mois concerné. Il appartient aux responsables légaux de s'assurer que les fonds nécessaires sont disponibles sur le compte bancaire et que les informations bancaires transmises sont à jour.

En cas de nouvel échec du prélèvement, les sommes dues resteront exigibles et pourront faire l'objet d'une autre procédure de recouvrement. Si deux prélèvements sont refusés le même mois, vous devrez vous acquitter de la somme due directement au siège de la Ligue FOL 70.

Pour chaque rejet de prélèvement, une pénalité de 5 euros sera appliquée sur le compte famille.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Karine DAVOT,
Déléguée Générale.

